



Urbanisme limite de propriété

Par Jimmy17

Bonjour,
Au sujet d'un permis de construire accordé "en limite de propriété " Est-ce une OBLIGATION de réaliser la construction en limite OU UNE POSSIBILITÉ ?
Merci pour votre avis plus précis sur ce point.

Par yapasdequoi

Bonjour,
C'est une obligation, puisque si vous ne construisez pas en limite, votre construction ne sera plus conforme au permis.

Par Jimmy17

OK merci beaucoup pour votre réponse

Par Al Bundy

Bonjour,
Plus largement, la construction en méconnaissance de l'autorisation constitue une infraction pénale (L.480-4Cu)

Par Jimmy17

Eh pourtant ! Les plans d'implantation sont parfois modifiés et personne n'y trouve rien à redire. Y a t il réellement vérification de conformité aux plans acceptés ?

Par yapasdequoi

Il peut y avoir un contrôle spontané, ou encore les voisins se chargent de dénoncer l'anomalie.
MAis il y a des endroits où personne ne dit rien et ça passe.

Par Jimmy17

Effectivement, on est d'accord.
En cette époque où le respect des règles et de la "parole donnée " n'ont plus cours, tout est possible, du meilleur au pire.
Bonne journée quand même en espérant le meilleur.